

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom

Prénom Date de naissance

Adresse mail

Adresse postale

.....

.....

Téléphone parents

Téléphone cavalier

Je peux recevoir les infos par Whatsapp

J'accepte que le cavalier soit pris en photo lors des cours concours ou des stages pour être utilisé comme par exemple sur affiche ou sur Facebook

NON

OUI

Je règle en : cheques espèces ou par virements

Détails:

.....

.....

Le cavalier a fourni un certificat médical au près de la ffe

NON

OUI

Le cavalier a des allergies

NON

OUI

REGLEMENT INTERIEUR DES CAVALIERS

Tous les **paiements** doivent être fait en **début d'année** pour les cours.

À partir de **8 ans** vous devez vous munir d'un **certificat médical** portant la mention « **équitation en compétition** ».

Tous les **certificats médicaux** doivent être envoyés à la **FFE** et non apportés au club et ceci avec le protocole fourni par le club ou à imprimer sur la FFE.

Aucun cours ne sera **rattrapable** si vous n'avez pas prévenu **48h à l'avance**.

Les cours sont **rattrapables** tous les **mercredis** et **samedis** jusqu'au **15 mai** uniquement sur simple demande et selon les **disponibilités** (c'est à dire que les rattrapages peut être fait si il y a l'absence d'un enfant).

Les **absences** peuvent être signalées par **sms**, par **téléphone** ou bien dans le **cahier des absences** dans le bureau.

Les **bottes** et la **bombe** sont **obligatoires**.

Les **cours payés à l'année**, la **cotisation** et la **licence** ne sont **pas remboursable**.

Seul les **cours payés au mois** le sont avec un **préavis d'un mois**.

Les cavaliers **préparent eux mêmes** leurs chevaux et doivent venir au **minimum 45 min** à l'avance (sauf pour les moins de 8 ans, 30 min suffiront car nous aidons)

Tous **retards** sont **autorisés** mais doivent être **anticipés et signalés par sms**.

Les cavaliers **s'occupe de leurs chevaux** après chaque cours et **range le matériel**. Les cavaliers doivent s'assurer auprès de la monitrice que les tâches ont été correctement faite.

Les enfants ne doivent **pas partir du club sans prévenir** la monitrice ou la secrétaire.

Le club n'est pas une garderie, les cavaliers qui souhaitent venir à l'avance ou partir plus tard doivent proposer leur aide et rester à portée de vue de la monitrice.

Les **cours sont toujours maintenu** pendant les **vacances scolaires**, les **jours fériés** et même en **cas d'intempéries**.

Vous devez vous **tenir au courant** en lisant les **panneaux d'affichage** (panneau parking, sellerie et bureau) ainsi que **vos mails** de tout ce qui se passe au club.

En cas de **détérioration de matériel** occasionnés par un cavalier ou simplement remarqué par lui doit être **signalé immédiatement**.

Il est formellement **interdit de toucher ou nourrir les animaux sans autorisation**.

Les **chiens** sont interdit sauf **en laisse**.

Les **parents ne doivent pas être présent** pendant les cours **sauf si la monitrice l'autorise**.

Le cavalier doit **avoir obligatoirement un k-way**.

LE CLUB EST PLACÉE SOUS SURVEILLANCE VIDÉO

TARIFS 2023-2024

Attention les cours sont maintenus pendant les vacances scolaires : 10 cours supplémentaires

Forfait à l'année : 1 à 3 mensualités **Non remboursable**

1H / Semaine : 540€ Les 40 leçons + 100€ Cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes)

2H / Semaine : 960€ Les 80 leçons + 100€ Cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes)

Forfait au mois :

1H / Semaine :

60€ x 10 mois + 100€ Cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes)

2H / Semaine :

102€ x 10 mois + 100€ Cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes)

2H / Semaine Famille :

102€ x 10 mois + 145€ 2 Cotisations + 25€ Licence chacun (36€ pour les adultes)

3H / Semaine :

Sur devis

Forfait 1H + 1H Voltige OU 1H Pony games :

940€ Les 80 leçons + 100€ de cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes)

Paiement possible en 10 fois (94€ x 10 + 125€ à payer de suite) **Non remboursable**

Forfait Carte :

Carte de 10 leçons 170€ + 100€ Cotisation + 25€ Licence (36€ pour les adultes) **Non remboursable**

Prix TTC TVA à 20% pour tout sauf la cotisation et les animations TVA à 5,5%, le club se réserve le droit de changer ses tarifs dans le cas d'un changement de montant de TVA.

**COURS D'ESSAI 15€ - COURS OCCASIONNEL 20€
CARTE DE 10 LEÇONS SANS COTISATION 200€**

TARIFS PENSIONS 2023/2024

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

Cotisation annuelle 110€ par cavalier donne droit à des tarifs préférentiels
Licence obligatoire 36€ et pour les moins de 18ans 25€

Pension cheval

Pension paddock 240€
Pension troupeau 230€
Pension paddock avec abris 280€
Pension box et paddock 390€
1/2 pension sous condition 135€

+ 10% POUR LES NON ADHÉRENTS

Pension poney A B et C

Pension près/ troupeau 190€
Pension près avec abris 240€
Pension box et paddock 350€
1/2 pension sous condition 115€

+ 10% POUR LES NON ADHÉRENTS

Pension moins d'un mois

Box 20€/ jour foin et litière compris
Près 15€/ jour foin compris

Travail du cheval

Travail du cheval 20€ la séance occasionnelle
Carte de 10 leçons 170€ pour des leçons ou le travail du cheval
Travail du cheval 1fois/semaine 64€/mois
Travail du cheval 2fois/semaine 128€/mois

Soins du cheval

Gestion des couvertures 10€/ mois
Soins du cheval 3€/jour comprend les injections fournies par vous
Soins locaux 3€/jour hors frais de fournitures
Complément alimentaire 10€/ mois à fournir par vous
Vermifuge obligatoire 15€ tous les 3 mois (peut être acheté par vous)

Utilisation des aires de travail sellerie et douches

Avec la cotisation gratuit - seul les pensionnaires y ont droit
Occasionnelle le jour 12€ par cheval et sur rendez vous
Occasionnelle la nuit 15€ par cheval et sur rendez vous

La pension comprend la nourriture du cheval : foin en grosse quantité et granulés royal horse. elle comprend également un paddock attitré à chaque cheval et la sortie du cheval à volonté pour la pension box.

Elle ne comprend pas les frais vétérinaires, le marechal, les vermifuges.

Le propriétaire se doit d'être présent pour le vétérinaire, le marechal ou dans le cas où le cheval tombe malade et doit faire lui-même les soins à son cheval mais un responsable des écuries pourra le seconder en cas d'absence si cela est possible.

Attention toutes personnes qui entrent dans l'enceinte du club doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'appliquer à la lettre.

REGLEMENT INTERIEUR DES PENSIONNAIRES LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT PEUT ENGENDRER L'EXPULSION DU CHEVAL ET/OU UN REGLEMENT PLUS SEVERE POUR TOUS

Tout cavalier ayant un **cheval en pension** doit avoir **signé un contrat de pension**.

Tous les **paiements** doivent être fait en **début de mois** de préférence par **virement automatique** ou par **chèque**.

La licence est obligatoire.

Les pensionnaires qui souhaite **changer de régime** de pension de leurs chevaux doivent le **signer un mois à l'avance**.

Les **chien** sont **interdit sauf en laisse**, et il ne doit pas aboyer.

L'**utilisation des carrières** est réglementée :

- **priorité aux leçons**
- **interdiction de lâcher ou longer** les chevaux dans la **carrière ou le manège**. Le **rond de longes est prévu** à cet effet
- le **matériel doit être rangé** après chaque utilisation
- les **crottin et résidus de pansage doivent être ramassé** que ce soit dans les aires de travail, de repos, de préparation, de douche, ou les espaces verts, bon sens et savoir-vivre peut s'y ajouter en vidant ou avertissement quand une poubelle est pleine.

Ne jamais nourrir vous-même les chevaux sauf si la personne responsable de l'alimentation est au courant même votre cheval.

La **pension d'un cheval comprend le logement et la nourriture du cheval uniquement**, dans le cas où **le cheval est malade le propriétaire devra être présent**. Il devra être présent également pour le maréchal, le dentiste, le vétérinaire ou tout autre. **Aucune prestation en dehors de l'alimentation de base et le logement ne sera faites gratuitement (soins, couverture, compléments alimentaires ...) voir tarifs affichés au club.**

Ne pas laisser son cheval en liberté dans le rond de longes sans surveillance.

Ne pas laisser son cheval non tenues en longe aïrer dans l'enceinte du centre équestre même quelques secondes et même si vous êtes à côté.

Chaque membre doit **veiller au respect des plantations, à la propreté et à l'intégralité général des lieux** du matériels mis à disposition.

Le port de la bombe ou du casque est obligatoire, en toute circonstance, pour les enfants et adultes. Le modèle porté doit être homologué, les écuries se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation. Des bombes de toutes tailles (48 à 61) vérifier très régulièrement sont mises à disposition de tous cavaliers sans qu'ils aient besoin de demander l'autorisation de l'emprunter dans la sellerie du club qui a tout heure ouverte.

En cas de départ de feu, nous disposons d'extincteurs dans chaque écurie, dans le club-house et sous le manège. La trousse de premiers soins se situe dans le club-house qui reste ouvert aux heures d'ouverture.

Dans le cas où **le pensionnaire fait intervenir un marechal, un vétérinaire ou tout autre spécialiste** de la santé. Il **doit en demander l'autorisation au club**.

Aucune personne extérieure n'est autorisé à donner un cours sans en avoir demandé l'autorisation.

Dans le cas où un **propriétaire monte le cheval d'un autre propriétaire, celui-ci doit en informer le club**, que ce soit un cavalier mineur ou majeur **le club ne sera pas responsable de tout incidents** pouvant subvenir à pied comme a cheval.

Aucun cavalier mineur ne devra venir ou monter seul dans l'enceinte du club.

Les cavaliers mineurs ou non ne sont pas sous la responsabilité du club sauf pendant l'heure de leurs cours.

Dans le cas ou quoi que ce soit est **endommagé ou détériorer** que ce soit par le cavalier lui-même ou juste constate par lui-même **le club doit être immédiatement averti**.

L'**eau est une richesse** et doit être utilisé sans gaspillage

Les **véhicules doivent être garés sur les aires de stationnement**. En aucun cas, **les écuries seront responsables du vol ou des dégradations des véhicules stationnés.**

LE CLUB EST SOUS VIDÉO SURVEILLANCE